



CRÉER UNE BASE DE DONNÉES COMME SUPPORT DE CAMPAGNE

Casa Alianza, San José Costa Rica

Ces instructions devraient vous aider à créer une base de données servant d'outil
de campagne pour protéger les enfants contre l'exploitation sexuelle et commerciale

ECPAT International



SOMMAIRE

1. Identifiez les sources potentielles d'informations et sélectionnez les personnes clés à contacter

- ✦ Préparez une stratégie
- ✦ Elaborez une méthodologie
- ✦ Déterminez le type d'information dont vous avez besoin
- ✦ Collectez l'information

2. Travaillez en étroite collaboration avec différentes organisations

- ✦ Dans le pays de l'agression
- ✦ Dans le pays d'origine du touriste

3. Suivez les affaires

- ✦ Suivez le déroulement de l'enquête
- ✦ Partagez l'information
- ✦ Complétez la base de données

4. Diffusez votre base de données

- ✦ Communiquez vos informations
- ✦ Utilisez votre base de données comme outil de lobbying

A SAVOIR

Etude de cas : Casa Alianza - Base de données sur les condamnations de touristes sexuels impliquant des enfants

Ecrit par Sendrine Fabié
Illustré par Colin Cotterill
Traduit par Valentine Sabouraud

Juillet 2002

Pourquoi créer une base de données ?

Afin d'améliorer la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle et commerciale, de nombreuses campagnes ont été menées et des pressions ont été exercées sur les autorités afin qu'elles adoptent des lois plus strictes et mieux adaptées. Certaines ont été promulguées, des Etats ont adopté et appliqué des plans d'action nationaux en faveur des enfants et la sensibilisation au problème a augmenté dans la plupart des pays. Du côté de la demande, des agresseurs ont été arrêtés. Certains ont été poursuivis là où le crime avait été commis (dans le pays récepteur), d'autres, dans leur pays d'origine (sous le coup de lois extraterritoriales).

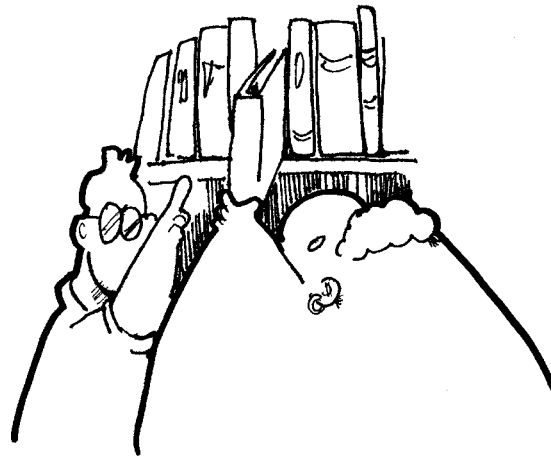
S'il est important d'adopter des mesures contre l'exploitation sexuelle des enfants, il l'est tout autant d'évaluer leur impact afin de renforcer la protection des mineurs. Du point de vue législatif, il est intéressant de comparer le nombre de lois promulguées avec le niveau de protection, d'applicabilité etc. En outre, il est essentiel de savoir si ces lois sont correctement appliquées, car il s'agit d'un problème majeur qui explique, en partie, le tourisme sexuel impliquant des enfants (TSIE). Les délinquants fuient en effet les pays où les sanctions sont les plus sévères pour profiter, dans les autres, des faiblesses du processus d'application des lois.

La compilation d'informations aux niveaux national, régional et international sur les poursuites et condamnations de délinquants sexuels sur des enfants est un bon moyen d'évaluer l'efficacité des mesures prises pour mettre fin au problème en s'attaquant à la demande (les abuseurs). La publication de ces indicateurs de progrès devrait contribuer à empêcher certains agresseurs potentiels de passer à l'acte, en les faisant réfléchir aux risques d'être pris et punis.

Donc, pourquoi créer une base de données ?

- ✦ Pour empêcher les touristes sexuels de voyager dans le but d'abuser d'enfants. Quand une personne a déjà été condamnée dans un pays pour crime sexuel sur mineurs, les autorités d'autres Etats peuvent avoir besoin d'en être informées.
- ✦ Pour faciliter l'échange d'informations entre différentes autorités et la police locale, dans les pays émetteurs (pays d'origine du touriste) et les pays récepteurs (pays de destination).
- ✦ Pour sensibiliser les habitants des pays récepteurs aux problèmes d'abus sexuels commis sur des mineurs, à la fois par leurs concitoyens, mais aussi par des étrangers, et leur faire prendre conscience de la nécessité de protéger les enfants; pour qu'ils sachent qu'il existe des lois et qu'elles sont appliquées; pour que le public réalise des pays émetteurs que certains de leurs compatriotes sont aussi des touristes sexuels qui abusent d'enfants (ce pourrait être votre enfant ou l'une de vos connaissances !), que des lois extraterritoriales existent et qu'elles sont applicables et appliquées dès le retour dans le pays.
- ✦ Pour avoir des données fiables sur les pays qui appliquent les lois existantes et promouvoir une meilleure application des lois dans les autres.

1. Identifiez les sources potentielles d'informations et sélectionnez les personnes clés à contacter



Préparez une stratégie et collaborez avec vos partenaires pour consulter régulièrement les sources locales d'information et vous tenir au courant de toute actualité internationale importante

- ♦ Demandez des informations à votre réseau et à vos partenaires
- ♦ Identifiez différentes sources d'information locales ou nationales
- ♦ Echangez des informations grâce aux différents moyens de communication : lettres d'information, sites internet, presse, etc.

Elaborez une méthodologie

- ♦ Consultez régulièrement les articles de presse ainsi que les autres sources d'information que vous aurez identifiées; adressez-vous aux tribunaux, à la police
- ♦ Créez ou rejoignez un réseau d'échange d'informations, fiable et dynamique

Déterminez le type d'information dont vous avez besoin

Cela dépendra du type de base de données que vous souhaitez créer, du contexte national et de la forme que prend votre organisation. Quoiqu'il en soit, vous aurez besoin :

- ♦ D'informations sur le cas : quel type de crime a été commis ? Dans quelles circonstances ? Qui est ou qui sont les victimes (âge, sexe) ?
- ♦ D'informations de base sur l'agresseur et les personnes impliquées : sexe, nationalité, âge, code d'identification (initiales, par exemple).
- ♦ De détails sur l'enquête : où le crime a-t-il été commis ? Où l'agresseur a-t-il été arrêté ? Où a-t-il été poursuivi ?
- ♦ De détails sur le procès, les peines etc.

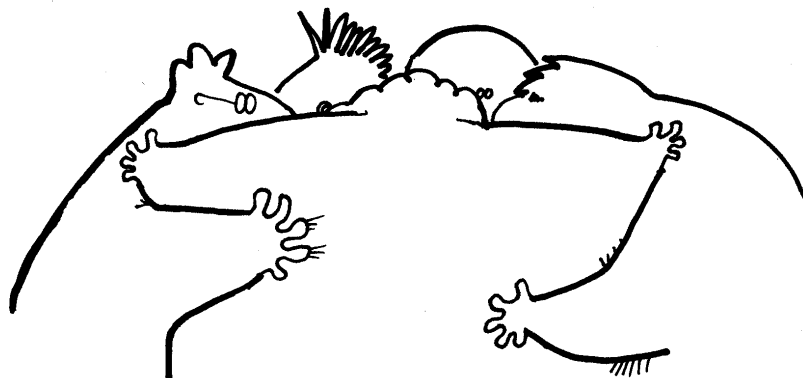
Collectez l'information

Il n'y a pas de source d'information unique. Vous pouvez ainsi obtenir des données auprès :

- ♦ De la presse
- ♦ De la police
- ♦ Des dossiers judiciaires, des procureurs et des intermédiaires,
- ♦ Des avocats
- ♦ Des ambassades
- ♦ Du public – à travers un numéro d'appel pour dénoncer ou signaler
- ♦ Des communautés et organisations locales
- ♦ Des ONG et OIG

Casa Alianza a mis en place un numéro de téléphone où il est possible de donner des informations ou de faire des révélations anonymes sur des cas d'exploitation sexuelle d'enfants.

2. Travaillez en étroite collaboration avec différentes organisations



Dans le pays de l'agression

A chaque fois que cela est possible, il est toujours préférable d'impliquer le maximum d'acteurs : ONG, groupes communautaires, autorités locales, etc. A cet égard, chaque opportunité de travailler ensemble doit être saisie !

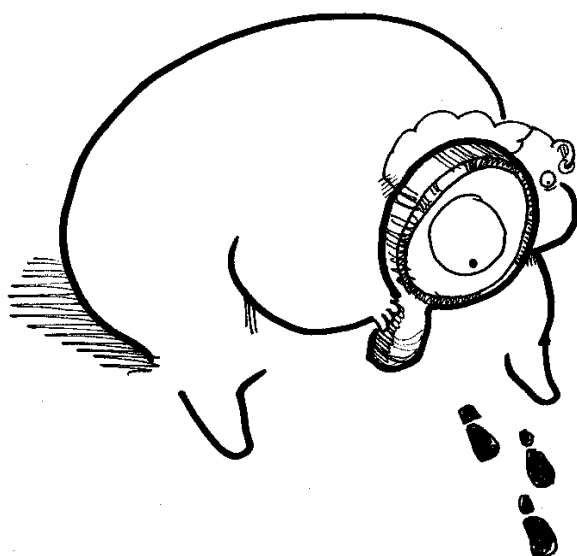
Malheureusement, ce n'est généralement pas le cas. En Amérique Centrale par exemple, nombreuses sont les ONG qui n'ont pas pris fermement position contre le TSIE et qui, en dépit de faits bien réels, refusent d'avoir une attitude qui irait trop « à l'encontre » du gouvernement.

Dans le pays d'origine du touriste

Collaborez avec les ONG et autorités à l'étranger, ainsi qu'avec les ambassades afin de partager vos informations et d'aider au suivi des affaires.

Et vice versa !

3. Suivez les affaires



Suivez le déroulement de l'enquête

Selon les spécificités du pays où le crime a lieu et où l'agresseur a été arrêté, il peut s'avérer nécessaire de suivre de très près une affaire, afin de s'assurer qu'un vrai procès aura bien lieu et que le criminel ne tirera pas profit de la corruption pour s'échapper.

Pour cela, et en fonction de la situation, vous pouvez en informer les médias. En effet, lorsqu'une affaire est rendue publique et quand les preuves sont là, il est beaucoup plus difficile de relâcher quelqu'un.

Dans chaque pays, Casa Alianza a un programme d'Assistance Juridique, qui suit chacune des plaintes reçues. Selon que l'enquête est clôturée ou que l'affaire est entre les mains des tribunaux, Casa Alianza, recherche et fournit des informations supplémentaires. Cette intervention est essentielle car elle montre aux autorités l'intérêt porté à l'affaire. Cette attention du public peut mener à un traitement plus rapide et plus transparent de l'affaire.

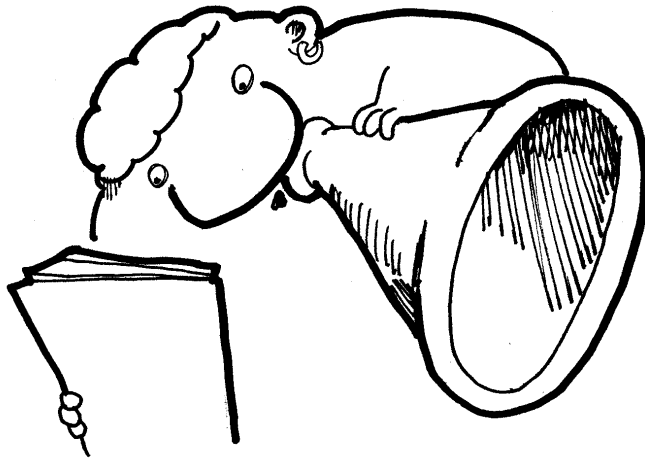
Partagez l'information

Informé d'une affaire, vous devez également entrer immédiatement en contact avec un organisme de référence dans l'autre pays concerné. Lorsqu'il s'agit de TSIE, dans la plupart des cas, il y aura au moins deux pays impliqués : celui où l'agression a été commise et celui d'où vient l'agresseur. En facilitant le flux d'informations entre les pays, vous pouvez aussi aider à la poursuite de ce criminel dans d'autres Etats. Cela contribuera à créer et à développer un réseau international dédié à la protection des enfants tout en renforçant la coopération.

Complétez la base de données

Quand vous aurez tous les éléments, une part importante du travail consistera à ouvrir un dossier que vous devrez mettre à jour régulièrement.

4. Diffusez votre base de données



Communiquez vos informations

La diffusion d'informations permet de faire émerger une prise de conscience du problème, de favoriser les actions, d'influencer des changements de comportement et de faire pression sur les dirigeants.

Vous pouvez informer des partenaires de confiance, à l'échelle locale, nationale, régionale ou internationale. Vous pouvez utiliser la presse, Internet, les réseaux de communication internes et les rapports écrits. Il est important de communiquer les progrès et les indicateurs de lutte contre le TSIE, et d'être capable d'identifier les succès ou les échecs, afin d'améliorer les droits de l'enfant.

Utilisez votre base de données comme outil de lobbying

Vous pouvez utiliser ces indicateurs de façons diverses : comme études de cas, comme instruments de lobbying ou comme outils de prévention. A long terme, pour renforcer les moyens de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants, il sera nécessaire d'avoir une base de données nationale couplée à une liste internationale.

A SAVOIR



- ♦ Une simple base de données, présentant de nombreuses arrestations et condamnations dans divers pays, peut se révéler un outil très puissant. Elle peut être créée assez facilement (comme l'a fait Casa Alianza), du moment qu'elle s'inscrit dans un contexte particulier (c'est-à-dire là où existe une faille dans l'application des lois) mais elle ne peut être reproduite n'importe où ni dans n'importe quelle situation.
- ♦ Ce ne devrait pas être le rôle des ONG de mener des enquêtes et de créer des bases de données référençant les agresseurs sexuels d'enfants. Cette activité peut être extrêmement dangereuse (pour les ONG elles-mêmes ainsi que pour l'ensemble du système judiciaire, pour la "présomption d'innocence" par exemple) et doit donc être menée avec prudence, dans un environnement spécifique. Elle doit combler une lacune jusqu'à ce que les autorités compétentes reprennent leurs responsabilités.
- ♦ Aucun organisme ne peut se substituer à la loi ou au système judiciaire d'un pays. En revanche, il peut l'aider, en lui fournissant des informations fiables, en jouant un rôle de catalyseur entre différentes parties, en soumettant des affaires à la justice du pays d'origine des agresseurs (en cas de défaillance au niveau local). Tout doit être fait pour respecter les lois nationales et internationales, de même que les conventions et les droits de l'homme.
- ♦ En fait, cette activité devrait être du ressort d'organisations internationales inter-gouvernementales. En attendant, une base de données peut aider à faire du lobbying international en faveur d'une législation plus stricte et d'une meilleure application des lois. Quoi qu'il en soit, la coopération est l'unique option pour lutter efficacement contre l'exploitation sexuelle des enfants au niveau international.
- ♦ Le contenu de la base de données doit être soigneusement établi et contrôlé, car en dévoilant par exemple des photos d'agresseurs, elle peut se transformer en outil aussi dangereux que puissant. Dans certains pays, l'identité d'un suspect doit rester anonyme jusqu'à la preuve de sa culpabilité. L'information doit être suffisamment précise pour qu'une identification soit possible, sans pour autant enfreindre les lois.
- ♦ Cette activité requiert toujours de nouveaux moyens. Se documenter sur le TSIE représente un long travail d'investigation. La vérification des informations et la mémorisation des données sont indispensables. Cela nécessite des ressources humaines, un personnel formé au droit, ainsi que des moyens financiers.

Pour que les agresseurs sexuels d'enfants cessent de se déplacer en fonction des législations nationales et pour encourager une application plus stricte des lois extraterritoriales, des stratégies internationales (basées sur le modèle de celles qui sont destinées à contrer les trafics de drogues et à poursuivre les trafiquants) devraient être mises au point pour traquer et arrêter les agresseurs d'enfants.

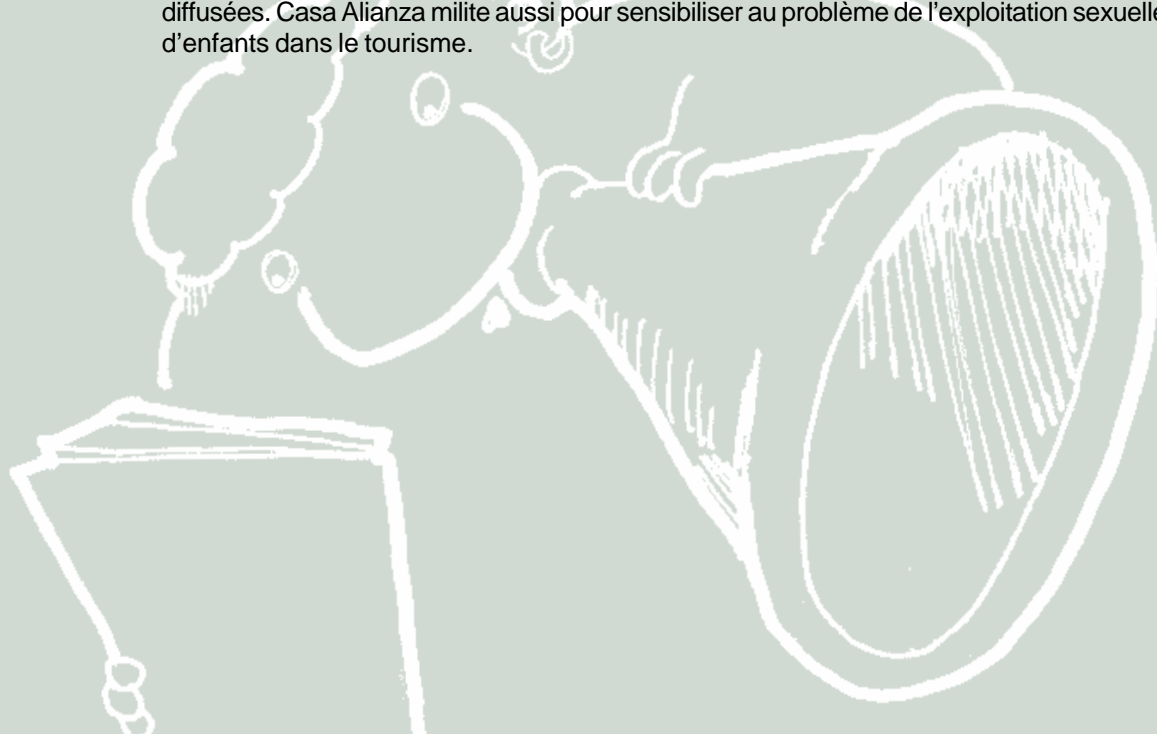


BASE DE DONNÉES SUR LES CONDAMNATIONS DE TOURISTES SEXUELS IMPLIQUANT DES ENFANTS

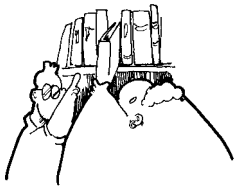
LA MÉTHODOLOGIE ADOPTÉE PAR UNE ONG DE TERRAIN

CASA ALIANZA
www.casa-alianza.org

Cet exemple présente des cas d'exploitation sexuelle d'enfants par des touristes au Costa Rica, au Honduras et au Guatemala. Casa Alianza a créé, alimente et médiatise une base de données qui fournit une liste des personnes condamnées pour agression sexuelle sur mineur et répertorie toute violation des droits de l'enfant. Les informations relatives aux différents cas ainsi qu'une bibliographie s'y rapportant sont également diffusées. Casa Alianza milite aussi pour sensibiliser au problème de l'exploitation sexuelle d'enfants dans le tourisme.



Historique



Casa Alianza, membre honoraire d'ECPAT, a travaillé durant les vingt dernières années en Amérique Centrale en tant que leader dans les services d'aide aux enfants des rues et aux enfants en danger. Chaque année, 9000 d'entre eux sont pris en charge par cette association, par le biais de divers programmes locaux.

En 1997, le bureau régional de Casa Alianza basé à San José, Costa Rica, a lancé un cri d'alarme devant le nombre croissant d'agressions d'enfants par des étrangers – des touristes pour la plupart – en Amérique Centrale, en particulier au Costa Rica, Honduras et Guatemala. A l'exception du Honduras, la réaction générale des gouvernements a été d'ignorer le problème, de nier la réalité ou de s'en prendre aux sources d'information. Pendant ce temps, le taux d'agressions par ceux que nous appelons "touristes sexuels" n'a cessé d'augmenter.

L'Amérique Centrale a été engluée dans les conflits pendant plus de trente ans. Depuis la fin de la guerre civile au Salvador, au Nicaragua et au Guatemala il y a 5 à 6 ans, la région a été présentée au monde entier comme une destination touristique idéale pour les passionnés d'éco-tourisme, d'histoire Maya et de plages magnifiques. Il existe également plus de 50 pages web qui décrivent la région, et particulièrement le Costa Rica, comme l'une des "destinations sexuelles les plus chaudes de la planète".

Le Costa Rica, le Honduras et le Guatemala sont les principales destinations touristiques d'Amérique Centrale. Dans tous ces pays, le tourisme a pris ou est en train de prendre le pas sur les revenus issus des ventes de café ou de bananes ; cette activité devient ainsi le principal pourvoyeur de dollars des économies nationales. A titre d'exemple, le Costa Rica accueille chaque année plus d'un million de touristes et le Guatemala près de 500 000.

La majorité des touristes d'Amérique Centrale viennent d'Amérique du Nord (environ 60%) – principalement des Etats-Unis – et plus de 20% d'Europe. Ni les américains, ni les canadiens n'ont besoin de passeport pour entrer dans la plupart des pays d'Amérique Centrale, ce qui constitue un facteur déterminant pour les touristes sexuels ayant déjà été condamnés pour agressions sur mineurs dans leur propre pays.

Avec l'extrême médiatisation des mesures de répression prises contre les touristes sexuels dans des pays tels que le Sri Lanka, la Thaïlande ou les Philippines, ces derniers sont à la recherche de nouvelles destinations, offrant ces trois caractéristiques:

- **l'anonymat** (le nombre de touristes leur permet de se fondre dans la masse)



- **l'impunité** (risque faible d'application des lois et une corruption élevée)
- **la pauvreté** (qui garantit que suffisamment d'enfants se trouvent en situation vulnérable)

Malheureusement, l'Amérique Centrale présente ces caractéristiques, avec un avantage supplémentaire : la proximité avec les Etats-Unis – 3 heures de vol seulement depuis Miami.

Depuis l'introduction de la loi Megan aux Etats-Unis, toute personne condamnée pour agression sexuelle sur enfant doit s'inscrire auprès des autorités locales quand elle change de résidence. Ces personnes sont également contrôlées lorsqu'elles demandent un passeport. Bien qu'il s'agisse d'une loi nationale importante, l'inquiétude de Casa Alianza vient de ce qu'elle tend à pousser les abuseurs sexuels hors des Etats-Unis, vers des pays où les américains n'ont pas besoin de passeport et où les lois contre les abus sexuels sur mineurs sont plus laxistes ou peu appliquées. Casa Alianza exerce des pressions sur le gouvernement au Costa Rica pour faire modifier les lois d'entrée sur le territoire et pour que les citoyens américains aient l'obligation de présenter leur passeport. Malheureusement, l'industrie du tourisme ainsi que le gouvernement y sont plutôt réticents, et ont plutôt tendance à affirmer que « tout touriste est le bienvenu, quel qu'en soit le coût social ».

Puisque seul un certificat de naissance ou un permis de conduire suffit aux américains pour entrer au Costa Rica, aucun contrôle ne peut être exercé pour savoir si telle personne a déjà été condamnée. Durant les trois dernières années, Casa Alianza a tenté de convaincre le procureur général du Costa Rica de s'équiper d'un système informatique conçu par la police de Vancouver (Canada) pour suivre les mouvements de touristes condamnés ou suspectés d'abuser d'enfants. Pendant ce temps, divers citoyens américains déjà condamnés ou en cours de procès aux Etats-Unis ont été arrêtés au Costa Rica.

Les activités de Casa Alianza en relation avec le tourisme sexuel impliquant des enfants

Casa Alianza :

- ◆ Documente les cas de condamnation de touristes sexuels en Amérique Centrale.
- ◆ Porte plainte et/ou fournit les preuves de cas d'abus sexuels ou d'exploitation d'enfants par des étrangers en Amérique Centrale chaque année.
- ◆ Récolte des informations sur les touristes sexuels d'Amérique Centrale déjà condamnés dans leur propre pays.
- ◆ Rend l'information accessible à la police locale dans le pays d'origine et dans le pays de destination du touriste ainsi qu'au grand public.

L'objectif du programme

Le but est de créer une base de données publique sur les touristes sexuels en Amérique Centrale, et de fournir toute information qui pourrait conduire à l'arrestation de ceux qui se rendent coupables de crimes sexuels dans la région.

Il est important de souligner **l'incroyable pouvoir d'une simple base de données**. Le fait de dresser une liste d'informations fiables et vérifiables devient un moyen puissant qui permet de modifier de manière positive l'attitude du public, l'intérêt des médias et la politique publique vis-à-vis de l'exploitation sexuelle des enfants.

Quand plusieurs actions isolées, mais de même nature, sont coordonnées, une vision d'ensemble apparaît que personne n'aurait pu deviner (« aidez les gens à voir la forêt et ne les laissez pas croire qu'il n'y a qu'un arbre »).

De nombreux pays prennent des engagements internationaux qu'ils n'appliquent pas. Cela est particulièrement le cas avec la Convention Internationale des Droits de l'Enfant en Amérique Centrale. Ces initiatives entrent dans le cadre des recommandations et du contenu de la Convention des Nations Unies. Il est nécessaire de clarifier leurs objectifs et d'expliquer leur impact sur la société et en particulier sur les enfants. A cet égard, tout effort compte et une base de données peut être un instrument de pression très utile pour faire appliquer les politiques.

La création d'une liste des agresseurs d'enfants identifiés s'inscrit dans une perspective plus large de compréhension et d'analyse du contexte régional et national. Au départ, cette liste peut être assez mal perçue localement, mais cela aussi fait partie de l'effort nécessaire pour éduquer le public au devoir de protéger les enfants.

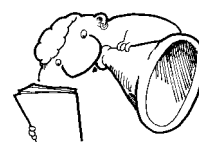
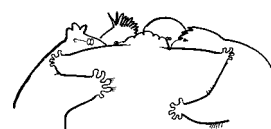
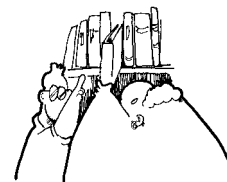
La base de données

Dans la mesure du possible, la base de données de Casa Alianza fournit les informations suivantes :

- ◆ identité complète et nationalité du suspect ou du condamné
- ◆ photo
- ◆ date de naissance (l'information la plus importante pour permettre aux autorités de police et aux médias d'identifier et de traquer l'individu)
- ◆ profession, pays de résidence, adresse
- ◆ détails sur la façon dont l'enquête a été menée : où, quand, quelles personnes impliquées, etc.
- ◆ détails complets des chefs d'accusation et condamnation : numéro de dossier – date de la condamnation, nom de la cour de justice – durée et conditions de la condamnation - dommages et intérêts dus aux victimes – âge et sexe des victimes (pas de noms)
- ◆ où est détenu le condamné
- ◆ adresse où contacter Casa Alianza au cas où quelqu'un aurait une information supplémentaire à fournir.

Casa Alianza envoie une information spécifique aux autorités de police. L'organisation contacte également les médias locaux du lieu de résidence habituel de l'agresseur, pour leur signaler ce que fait ce dernier pendant ses voyages à l'étranger. On cite le cas d'un américain appelé R. condamné pour abus sexuel sur des enfants au Honduras, tandis que l'Education Nationale américaine continuait à le payer depuis deux ans, le croyant "malade" au Honduras.

Casa Alianza diffuse massivement de nombreux communiqués de presse sur les condamnations d'étrangers agresseurs d'enfants. Sensibilisés, les médias d'Amérique Centrale et les agences de presse alertent à leur tour les autorités et le grand public sur l'augmentation dangereuse du nombre d'agressions sexuelles sur mineurs perpétrées par des étrangers.



C'est ainsi qu'a été révélé le cas d'un américain JCB, accusé d'abus sexuel sur une douzaine de jeunes filles au Costa Rica. Quand la télévision d'Oklahoma a diffusé une émission sur son comportement en Amérique Centrale, sa mère a compris pour la première fois ce que son fils faisait lors des "vacances prolongées" qu'il prenait loin de sa clinique vétérinaire.

L'information collectée sur les condamnations de criminels sexuels en Amérique Centrale ou dans leur pays d'origine, est mise à disposition du grand public sur le site Internet de Casa Alianza : www.casa-alianza.org qui a reçu un prix d'excellence.

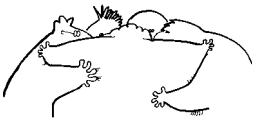
Le déroulement de l'action

Casa Alianza examine les sources d'informations potentielles et a mis en place un numéro de téléphone. Les gens peuvent appeler pour fournir des informations ou signaler de façon anonyme des cas d'exploitation d'enfants.

En fonction du suivi de la plainte initiale et du système judiciaire de chaque pays, l'équipe de Casa Alianza peut commencer par aider la police à recueillir davantage de preuves ou à travailler directement avec les cours de justice. Trop souvent, les contacts avec la police ont été difficiles, celle-ci étant souvent impliquée directement dans le crime ou dans sa couverture. Cependant, quand il y a des chances de collaborer avec les différentes parties, il faut saisir ces opportunités.

Dans chaque pays, le programme d'Assistance Juridique de Casa Alianza propose de suivre les plaintes déposées. Que l'enquête soit classée ou qu'elle soit en cours de jugement, Casa Alianza recherche et transmet des informations sur le cas. Cette intervention est importante pour que les autorités comprennent que l'affaire suscite un gros intérêt. Souvent, l'attention portée par le public conduit à une gestion plus transparente et plus rapide de l'affaire.

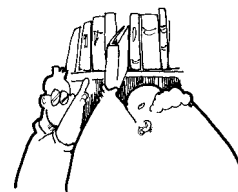
Casa Alianza reçoit le soutien d'organisations intergouvernementales telles que l'UNICEF, mais celles-ci se trouvent souvent en position délicate quand il s'agit de rendre publiques les plaintes liées au tourisme sexuel. Ainsi, à partir des informations fournies par Casa Alianza, ces OIG feront généralement pression pour agir sur des bases bilatérales et privées plutôt que médiatiques.



La diffusion de l'information par Casa Alianza

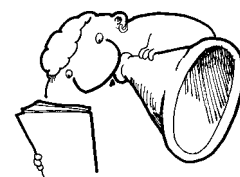
1. L'information principale est collectée par et/ou transmise à Casa Alianza

Casa Alianza reçoit des plaintes, anonymes pour la plupart, qui sont enregistrées, documentées, accompagnées de pièces justificatives puis font l'objet d'une ouverture de dossier. Dans la mesure du possible, une première enquête est menée afin de vérifier l'authenticité de l'information.



2 – Casa Alianza transmet l'information au système judiciaire du pays

L'information vérifiée est ensuite transmise au Procureur Général, qui rédige un procès verbal en guise d'accusé réception. Casa Alianza continue à aider le Procureur Général dans ses recherches et quand cela est possible, apporte de nouvelles preuves.



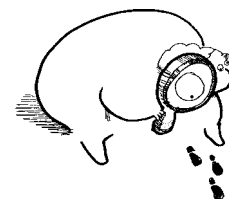
3 – Casa Alianza contacte les autorités du pays d'origine du touriste et les met en relation avec les autorités du pays où a eu lieu l'agression

Casa Alianza joue souvent un rôle d'intermédiaire entre les autorités du Costa Rica et celles du pays d'où vient l'accusé. Une fois le contact établi grâce à Casa Alianza, les échanges se font directement, de pays à pays.



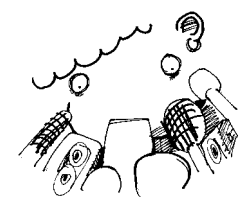
4 – Casa Alianza suit le déroulement de l'affaire jusqu'à ce que la sentence soit prononcée

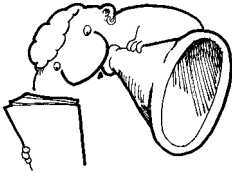
Pour Casa Alianza, les médias représentent des alliés importants dans la lutte contre le TSIE. Mais s'ils dénoncent les abus commis sur des enfants dans le monde entier, ils peuvent également se transformer en arme à double tranchant.



Casa Alianza doit d'abord gagner la confiance des différents médias en leur prouvant qu'elle est une source d'informations fiable. Devenir crédible peut prendre des années, à l'inverse, une seule information erronée peut anéantir le travail de plusieurs années. Avant tout, il est important d'établir la liste des médias locaux ainsi que celle des agences de presse ayant des correspondants aussi bien dans les pays de destination que dans le pays d'origine de l'agresseur.

Une information fiable et objective doit être communiquée aux médias et ce, de manière professionnelle. Elle doit être facile à utiliser et susciter le minimum d'efforts de leur part (moins les médias ont de travail supplémentaire pour traiter une information, plus celle-ci a des chances d'être diffusée). L'information doit être vérifiable, les sources doivent apparaître clairement. Il est impératif de protéger la victime, ainsi que de veiller à la façon dont l'accusé est traité jusqu'à ce qu'il soit déclaré coupable. Dans toute collaboration avec les médias, plus l'information sera complète, meilleure sera sa diffusion.





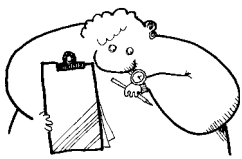
Dans de nombreux pays, les médias ne sont pas libres – c'est-à-dire que des intérêts économiques et politiques contrôlent l'information reçue par le public. Nul n'est prophète en son pays ! Prenons le cas d'un touriste sexuel au Honduras : l'histoire de ce criminel adressée aux médias du pays, peut ne susciter qu'un intérêt limité. Si l'histoire est reprise par des agences de presse internationales telles que AP ou EFE et divulguée hors du pays, alors les journalistes lui accorderont plus d'importance. Même histoire – même information mais un mode de diffusion différent.

De plus, il est généralement plus facile de sensibiliser les médias d'un "pays développé" si le correspondant local dans le pays de l'agression est contacté au préalable. En effet, en raison du grand nombre d'informations traitées dans les pays développés, il est parfois difficile d'attirer l'attention des journalistes.

Evaluation

Différents indicateurs permettent d'évaluer le succès des activités de lutte contre le tourisme sexuel. Ils incluent :

- ◆ le nombre de touristes sexuels arrêtés
- ◆ le nombre de touristes sexuels condamnés
- ◆ le nombre de plaintes déposées
- ◆ le nombre d'articles de presse publiés
- ◆ le nombre de campagnes de sensibilisation (elles-mêmes à évaluer)
- ◆ les changements dans les législations locales



Quelques résultats

Les bureaux d'Assistance Juridique de Casa Alianza suivent de nombreuses affaires liées à l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales mais aussi au non-respect des droits de l'enfant. En général, dans chaque pays, une personne, employée à plein-temps, prend en charge les centaines de plaintes et enquêtes liées à l'ESEC. Au Costa Rica par exemple, Casa Alianza a déposé plus de 315 plaintes pour agressions sexuelles auprès du Procureur Général dans les 18 derniers mois.

C'est ainsi que des touristes sexuels en provenance des Etats-Unis, d'Egypte, du Canada, d'Australie, de Suisse, d'Allemagne et d'autres pays ont été arrêtés ou condamnés en Amérique Centrale. Des informations sur leurs procès et leurs condamnations sont disponibles sur le site de Casa Alianza.

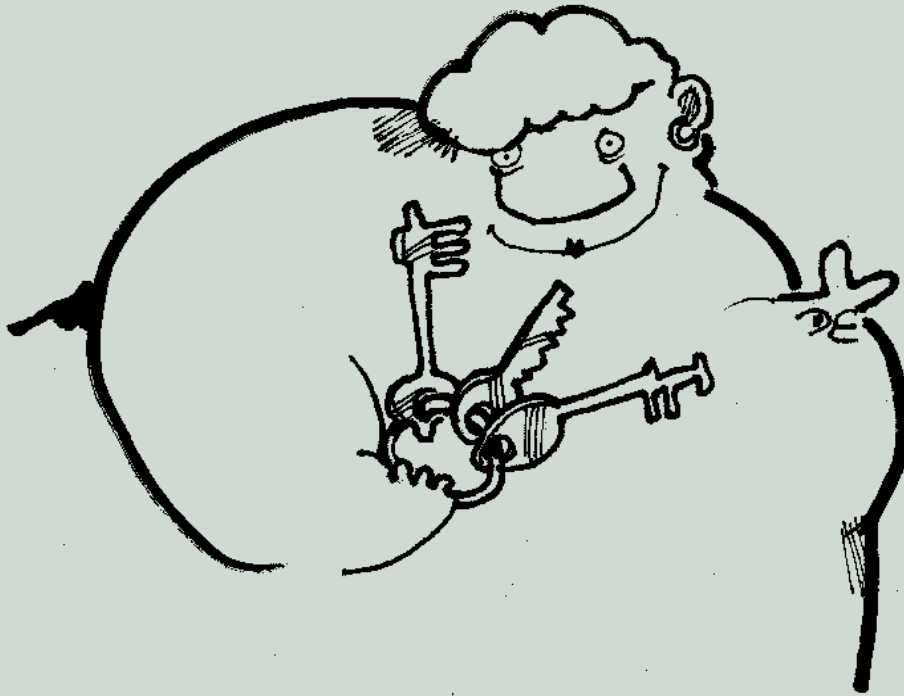
Résultats qualitatifs

Ces actions ont permis de rendre publique une activité illégale et taboue, ayant des effets dévastateurs sur les enfants. La fiabilité des informations collectées et transmises par Casa Alianza a forcé les gouvernements à s'intéresser et à réagir à un problème, qui, sinon, serait resté dans l'ombre.

Les programmes de Casa Alianza sont mis en œuvre grâce à une équipe locale qui à son tour forme ses partenaires travaillant dans les ONG, au sein du gouvernement ou de la Justice. Ce processus permet de professionnaliser les équipes locales.

Le Costa Rica a changé sa législation sur les crimes sexuels impliquant des enfants (cela parce que les lois précédentes n'étaient pas du tout adaptées), Casa Alianza souhaite que des changements plus radicaux soient mis en œuvre pour renforcer leur application. Les résultats obtenus au Costa Rica servent d'exemple à Casa Alianza pour encourager les autres pays d'Amérique Centrale à modifier leurs législations.

Les clés de la réussite



- ◆ Grâce à sa longue expérience dans la protection des enfants en Amérique Centrale, Casa Alianza a gagné confiance et reconnaissance. Cette association collabore avec diverses organisations dans différents pays, multipliant ainsi les sources et les modes de diffusion de l'information.
- ◆ De plus, Casa Alianza anime un large réseau d'organisations en Amérique Centrale, avec des outils spécifiques de collecte d'informations et une solide équipe d'avocats spécialisés pour suivre les différentes affaires.
- ◆ En utilisant son expérience et les médias, Casa Alianza a été capable et reste capable d'exercer une pression efficace pour que les choses changent.



NOTES

Autres Parutions dans la Môme Collection



Mettre en Place des Partenariats pour Former des Jeunes

Utiliser les Médias comme Outil de Campagne



Concevoir une Campagne d'Action



ECPAT International

328 Phayathai Road, Ratchathewi
Bangkok 10400 - Thailand
Tel: +66 2 215 3388, 611 0971, 611 0972
Fax: +66 2 215 8272
Email: info@ecpat.net www.ecpat.net

Casa Alianza Internacional

Bruce Harris, Executive Director
Apartado 1734-2050, San Pedro,
Costa Rica, Central America
Tel: +506-253-5439 Fax: +506-224-5689
Email: info@casa-alianza.org www.casa-alianza.org